

DECRET N° .90-137 du 27 Juin..... 1990

abrogeant les dispositions du
Décret n°78-281 du 16 Octobre 1978

Portant nomination de Monsieur
ABOUDOU Alassane en qualité d'Ambas-
sadeur Extraordinaire et Plénipoten-
tiaire de la République du Bénin auprès
de la Jamahiriya Arabe Libyenne
Populaire et Socialiste.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance n° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abroga-
tion de l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977
promulguant la Loi Fondamentale de la République Popu-
laire du Bénin et les Lois n°s 83-001 et 84-003 des
3 Février et 6 Mars 1984 qui l'ont complétée et amendée ;
- VU le Décret n° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination
du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition
du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret n° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attri-
butions, organisation et fonctionnement du Ministère
des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret n° 78-281 du 16 Octobre 1978 portant nomina-
tion de Monsieur ABOUDOU Alassane en qualité d'Ambassa-
deur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République
Populaire du Bénin auprès de la Jamahiriya Arabe
Libyenne Populaire et Socialiste.

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU en sa séance du
7 Juin 1990.

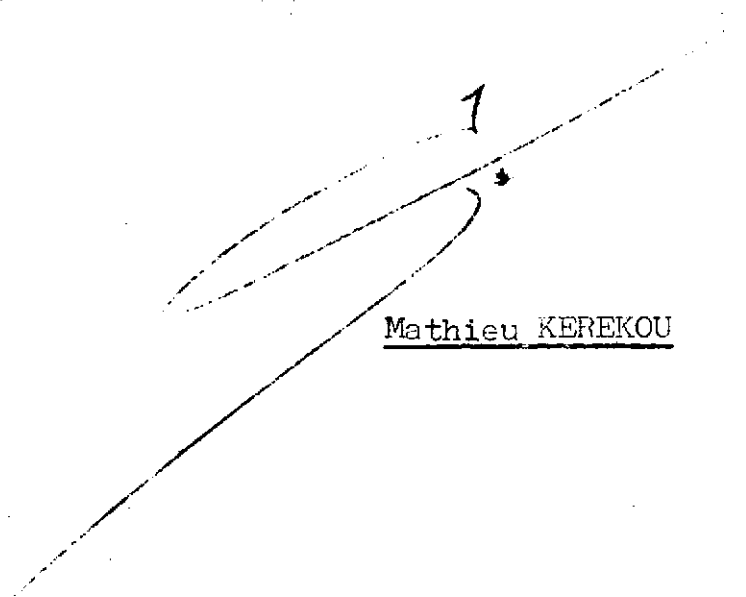
DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N° 78-281 du 16 Octobre 1978 portant nomination de Monsieur ABOUDOU Alassane en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin auprès de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste.


Article 2.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Juin 1990

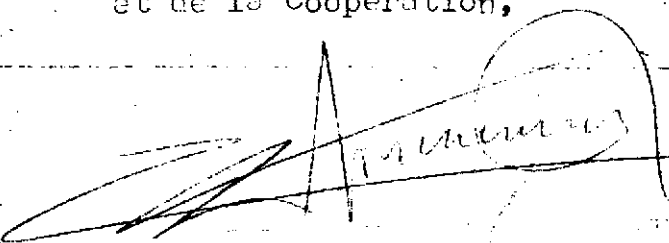
Par le Président de la République
Chef de l'Etat,


Mathieu KEREKOU

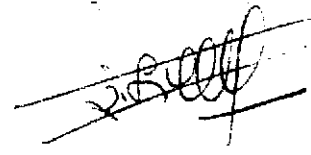
Le Premier Ministre,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Théophile NATTA

Le Ministre des Finances,


Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 6 PM 4 HCR 4 CPC 2 PPC 1 SGG 4 SDP 2 MF-MAEC 4 AMBAS-
SADE-BENIN 4 AUTRES MINISTERES 14 DEPARTEMENTS 6 INTERESSE 1 DPE AU
MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 GCONB-DCCT 2 IGE 3
UNB-FASJEP-ENA 4 BN-DAN 2 JORPB 1.-